

Règlement du jeu-concours

Enquête de publics « La BU qu'il me faut » – 2026

Article 1 – Objet du jeu-concours

A l'occasion de l'enquête de publics des bibliothèques universitaires (BU) de l'Université du Mans « La BU qu'il me faut » (ci-après désignée « l'enquête ») qui aura lieu du 19 mars au 19 avril 2026, le Service Commun de la Documentation de l'Université du Mans organise un jeu-concours à destination des étudiants et personnels de Le Mans Université. Ce jeu-concours est placé sous l'égide de la Directrice du Service Commun de la Documentation de Le Mans Université, Mme Florence Degorgue.

Article 2 – Organisation

Ce jeu-concours est une initiative de Le Mans Université, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, située Avenue Olivier Messiaen, 72085 Le Mans Cedex 9, France, représentée par sa Présidente Delphine Letort.

Article 3 – Conditions de participation

Ce jeu-concours est ouvert aux étudiants et personnels de Le Mans Université.
Il est ouvert du 19 mars au 19 avril 2026 à minuit.

L'inscription au jeu-concours se fait à titre individuel par l'intermédiaire du questionnaire diffusé dans le cadre de l'enquête, renseigné :

- soit dans sa version imprimée (questionnaire disponible dans les BU de Laval et du Mans) ;
- soit dans sa version électronique (questionnaire accessible en ligne sur www.bumaine.fr).

Une participation unique par personne physique est autorisée.

Les personnes souhaitant participer au jeu-concours devront, après avoir répondu au questionnaire diffusé dans le cadre de l'enquête, confirmer leur volonté de participer en cochant la case prévue à cet effet, et en renseignant leur adresse courriel institutionnelle (@univ-lemans.fr). S'il est renseigné dans sa version imprimée, le questionnaire devra être déposé à l'accueil de la BU du Mans ou de Laval.

Une autorisation parentale sera exigée pour la participation des mineurs, à envoyer avant la clôture de l'enquête (19 avril 2026 à minuit) à l'adresse suivante : bu@univ-lemans.fr.

Article 4 – Tirage au sort

Les gagnants seront tirés au sort à l'issue de la période de diffusion de l'enquête par un membre du personnel du Service Commun de la Documentation désigné par la Direction du service, en présence d'un représentant de la Direction du service.

Article 5 – Lots à gagner

A l'issue du tirage au sort, 20 lots seront attribués (au choix de chaque gagnant, selon sa préférence, par ordre de tirage au sort) :

- 2 lots constitués de 2 places de cinéma (offerts par les cinémas Pathé - Le Mans et Cinéville - Laval)
- 2 lots constitués d'1 place de cinéma + 1 jeu démo (offerts par le Cinéville - Laval et Jeux Bouquine - Laval)
- 1 lot constitué d'1 place de cinéma (offert par le cinéma Pathé - Le Mans)
- 1 lot constitué d'1 jeu de société (offert par Jeux Bouquine - Laval)
- 2 lots constitués d'1 carte cadeau de 10 € pour des places de spectacle au Plongeoir (offerts par Le Plongeoir - Le Mans)

- 12 lots constitués d'un assortiment de goodies des BU : thermos, clé USB, crayons, bloc-note (offerts par le Service Commun de la Documentation).

Article 6 – Calendrier

- Durée du jeu-concours : du 19 mars au 19 avril 2026
- Tirage au sort des gagnants : 27 avril 2026
- Courriel aux gagnants : entre le 27 et le 29 avril 2026
- Publication du nom des gagnants sur www.bumaine.fr : entre le 27 et le 30 avril 2026
- Récupération des lots à la BU du Mans ou de Laval selon le souhait de chaque gagnant : du 27 avril au 12 juin 2026. Les lots qui n'auraient pas été récupérés à cette date seront la propriété du SCD.

Article 7 – Informatique et Libertés

Les informations à caractère personnel collectées pour permettre l'organisation du jeu-concours, à savoir l'adresse courriel et le nom des participants, ne seront utilisées que dans le cadre de ce jeu-concours.

Ces informations ne feront l'objet d'aucune communication ou cession à des tiers.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant, droits qui pourront être exercés sur simple demande écrite envoyée au responsable du jeu-concours à l'adresse suivante :

Le Mans Université
Service Commun de la Documentation
Jeu-concours Enquête de publics des BU – Le Mans Université 2026
Avenue Olivier Messiaen
72085 LE MANS Cedex 9

Article 8 – Responsabilité - Annulation

L'Université se réserve le droit d'annuler, d'écourter, de suspendre le jeu-concours si les circonstances l'exigeaient, et ce sans engager sa responsabilité. En cas d'annulation, une information sera adressée aux participants à l'adresse courriel communiquée à l'occasion de l'inscription au jeu-concours.

Article 9 – Litiges

L'Université tranchera souverainement toute question relative à l'interprétation et l'application du présent règlement et du jeu-concours.

Toute contestation ou réclamation relative à ce concours devra être formulée par écrit et envoyée à l'adresse suivante : Le Mans Université / Service Commun de la Documentation / Jeu-concours Enquête de publics des BU – Le Mans Université 2026 / Avenue Olivier Messiaen / 72085 LE MANS Cedex 9 et ne pourra être prise en considération au-delà d'un délai de quinze jours à compter de la date de clôture du jeu-concours.

Le présent règlement est soumis au droit français. Tout différend persistant sera soumis, à défaut d'accord amiable, à la juridiction compétente.

Article 10 – Règlement

La participation au jeu-concours implique l'acceptation du présent règlement. Son non-respect entraîne l'invalidation immédiate de la candidature.